

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 3 février 2014 à 20 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Monsieur Réjean Geneau, conseiller
Monsieur Fernand Gauthier, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général, est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès verbal du 13 janvier 2014

14-02-20

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2014.

6. Adoption des comptes à payer

14-02-21

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 18670 à 18711	47 791.28\$
Prélèvements no 1221 à 1230	8 386.19\$
Rémunération élus janvier	1786.04\$
Rémunération employés (du 5/01 au 25/01)	19 533.43\$
Rémunération pompiers (du 5/01 au 25/01)	1 413.45\$
Total	78 910.39\$

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 janvier 2014

14-02-22

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 31 janvier 2014.

2. Mutuelle de prévention « FQM-Prévention » / autorisation de signature

14-02-23

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la Santé et de la Sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

3. Responsable municipal à la COOP GPS / M. Georges Deschênes

14-02-24

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M.Georges Deschênes comme responsable municipal à la COOP GPS.

4. Présentation et approbation de l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales

14-02-25

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1)

De faire parvenir un avis enregistré à tous les contribuables ayant des taxes municipales dues pour l'année 2011 et l'année 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

5. Transmission à la MRC de La Mitis de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes

14-02-26

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers que :

Conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) de transmettre avant le vingtième jour du mois de mars 2014 au bureau de la municipalité régionale de comté l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires. Toutefois, le secrétaire-trésorier est autorisé à :

Soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues pour l'année 2011 sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale;

Et à :

Soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura fait une entente de paiement par chèques postdatés déposés au bureau municipal et couvrant la totalité des sommes dues pour l'année 2012 et ce, avant le 14 mars 2013.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. MRC de La Mitis – vente pour taxes, représentant

14-02-27

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Normand, directeur général à représenter la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire, si cela s'avérait nécessaire.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Demande d'aide financière au Programme PIQM sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire – Projet de rénovation et d'agrandissement de l'Hôtel de ville.

14-02-28

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Normand, directeur général à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski; laquelle demande d'aide financière fait référence au projet de rénovation et d'agrandissement de l'Hôtel de ville, que le projet proposé est autorisé par le conseil municipal, et que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-

Rimouski s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

8. Avis de motion / Règlement d'emprunt pour la rénovation et l'agrandissement du bureau municipal

_____ donne avis de motion en vue d'adopter un règlement d'emprunt concernant la rénovation et l'agrandissement du bureau municipal.

9. Octroi d'un mandat de 3 ans pour la vérification externe

14-02-29

Attendu que la Municipalité à inviter trois (3) firmes comptables à soumissionner sur l'appel d'offres;

Attendu que l'appel d'offres a été produit en respectant les articles 934 et suivants du Code Municipal;

Attendu que deux (2) firmes comptables ont déposés une offre;

Attendu que le comité de sélection a analysé les soumissions selon les critères établis dans les articles 934 et suivants du Code Municipal;

Attendu que le comité de sélection a établi un pointage final pour chaque soumission selon le calcul établis dans l'article 936.0.1.1 du Code Municipal et l'a présenté au conseil municipal:

Attendu que le comité de sélection suggère au conseil municipal d'octroyer le mandat à la firme ayant le plus haut pointage;

Pour ces motifs, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de vérification externe à la firme comptable _____ pour les états financiers 2013, 2014 et 2015, au prix total de _____ avant taxes.

10. Appui du projet éolien de la COSEP

14-02-30

Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Gabriel appuie la Coopérative d'ÉO Plateaux et qu'elle reconnaisse le projet de parc éolien développé par la Coopérative en collaboration avec la société Kruger Énergie inc. comme ayant un effet positif au plan économique et social dans la municipalité.

B. TRAVAUX PUBLICS

1. Demande à M. Pascal Bérubé / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

14-02-31

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande de rencontre avec monsieur Pascal Bérubé, député, pour une aide financière, pour des travaux de voirie sur le territoire de Saint-Gabriel.

2. Permis d'intervention MTQ

14-02-32

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2014 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et qu'elle autorise le directeur général à signer les permis d'intervention.

C. LOISIRS ET CULTUREL

1. Programme Placement carrière-été/demande de subvention/ Festival Country-Western de St-Gabriel

14-02-33

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Festival Country-Western de St-Gabriel de soumettre une demande au programme fédéral « Placement Carrière-Été »

2. Programme Placement carrière-été/demande de subvention / Moniteur Terrain de jeu

14-02-34

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre une demande au programme fédéral « Placement Carrière-Été » dans le but de faire l'engagement de moniteurs pour le terrain de jeux. La municipalité s'engage à défrayer les frais marginaux relatifs à ces emplois.

3. Programme d'accompagnement pour les personnes ayant des incapacités / Terrain de jeu

14-02-35

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour couvrir les services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées, afin qu'elles puissent participer à des activités de loisir et de sport. Madame Nancy Ouellet est autorisé à signer le formulaire pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

4. URLS / Demande d'aide financière pour la semaine de relâche

14-02-36

Considérant que la Municipalité est membre de l'URLS du Bas-St-Laurent et que le projet répond aux objectifs et aux exigences du programme.

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Nancy Ouellet à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2013-2014 pour le projet « Semaine de relâche 2014. »

5. URLS / Demande d'aide financière en partenariat avec l'école pour du Mini-Basket

14-02-37

Considérant que la Municipalité est membre de l'URLS du Bas-St-Laurent et que le projet répond aux objectifs et aux exigences du programme.

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Nancy Ouellet à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2013-2014 pour le projet « Mini-Basket en partenariat avec l'École Marie-Élisabeth de Saint-Gabriel. »

14-02-38

6. Harmonie du Mistral / Demande de commandite

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de déboursier la somme de 50\$ en aide financière à l'harmonie du Mistral afin de participer à des compétitions à l'extérieur de la région. (02 11000 970)

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

14-02-

a) _____

b) _____

14-02-

9. Période de questions

10. Fermeture des affaires nouvelles

14-02-

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

11. Levée de la séance

14-02-

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à __h__ la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général